

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Wolf Trax Boron DDP</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Aliment végétal
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Compass Minerals USA Inc. 9900 West 109th Street, Suite 100 Overland Park, KS 66210 US Téléphone (913) 344-9200
<b>Fournisseur</b>	Compass Minerals Manitoba Inc. 6700 Century Avenue Mississauga L5N 6A4 CA <a href="http://www.compassminerals.com/">http://www.compassminerals.com/</a> techservicesrequests @compassminerals.com Téléphone (905) 567-0231
<b>CHEMTREC</b>	1-800-424-9300
<b>CANUTEC</b>	1-613-996-6666

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.

<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide minéral		HMIRA 10632	HMIRA 10632
Métalloïde- oxyde de métal #1		HMIRA 10632	HMIRA 10632
Métalloïde- oxyde de métal #2		HMIRA 10632	HMIRA 10632

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** La date de la accordé d'exemption correspondant au produit est 2016-11-23

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Porter des gants en caoutchouc et lunettes protectrices/ lunettes de protection contre les produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Pas disponible

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Ramasser ou utiliser un aspirateur pour déchets secs pour élimination adéquate sans relèvement des poussières. Rincer la surface contaminée à grande eau. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter une exposition prolongée. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Veiller à une ventilation adéquate. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Conserver le récipient bien fermé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Métalloïde- oxyde de métal #1 (CAS HMIRA 10632)	LECT	3 ppm
	MPT	1 mg/m3

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide minéral (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Inhalable
	MPT	2 mg/m3	Inhalable

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide minéral (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Métalloïde- oxyde de métal #1 (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide minéral (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Métalloïde- oxyde de métal #1 (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Métalloïde- oxyde de métal #2 (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide mineral (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.
Métalloïde- oxyde de métal #1 (CAS HMIRA 10632)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Voir ci-dessus		
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	S'assurer une ventilation adéquate.		
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>			
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).		
<b>Protection de la peau</b>			
<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux produits chimiques. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.		
<b>Autre</b>	Conformément aux directives de votre employeur.		
<b>Protection respiratoire</b>	Use of personal dust mask is recommended. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.		
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.		
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.		

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Poudre.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Rose
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	7.5
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'écoulement</b>	Sans objet.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non-flammable.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non-flammable.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.

<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Autres informations</b>	
<b>Inflammabilité</b>	Non-flammable.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Peut réagir avec les matières incompatibles.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Bases.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de sodium.

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.  
Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acide minéral (CAS HMIRA 10632)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, HSDB > 2000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.1 mg/L, 4 heures, ECHA > 2 mg/L, 5 heures, ECHA > 0.2 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	chien	2000 mg/kg, HSDB
	Poulet	2950 mg/kg, HSDB
	Rat	3 g/kg > 2600 mg/kg 4080 mg/kg, ECHA, femelle 3450 mg/kg, ECHA, mâle
	souris	3450 mg/kg
Métalloïde- oxyde de métal #1 (CAS HMIRA 10632)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
	Rat	2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i>		
DL50	cobaye	5300 mg/kg
	Rat	2000 mg/kg
		2 g/kg
Métalloïde- oxyde de métal #2 (CAS HMIRA 10632)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2500 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Métalloïde- oxyde de métal #1 (CAS HMIRA 10632)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
COMPOSÉS DE BORATE, INORGANIQUE, FRACTION INHALABLE (CAS HMIRA 10632)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

## Données écotoxicologiques

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Acide minéral (CAS HMIRA 10632)			
Crustacés	CE50	Daphnia	134 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Razorback sucker ( <i>Xyrauchen texanus</i> )	> 100 mg/L, 96 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2528 mg/L, 48 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	---

### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

<b>whmis2015 Exemptions</b>	Contrôlée
-----------------------------	-----------

<b>Réglementations Fédérales des États-Unis</b>	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.
---	--

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

### Autres règlements fédéraux

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**  
Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**  
Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Voir ci-dessous

#### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acide minéral (CAS HMIRA 10632)  
Métalloïde- oxyde de métal #1 (CAS HMIRA 10632)  
Métalloïde- oxyde de métal #2 (CAS HMIRA 10632)

#### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acide minéral (CAS HMIRA 10632) Inscrit.

#### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

#### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

#### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

#### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

#### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

### Inventaires

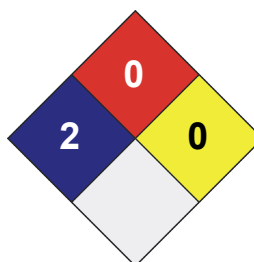
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	2
Inflammabilité		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X





**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

30-Mai-2017

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

30-Mai-2017

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.